



Réfection d'adductions d'eau et collecte des déchets

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle, soucieuse de préserver la qualité du service public de l'eau va procéder à des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, liaison Guignerie/Fontpatour, rue des Charrons, rue des Monjolières et Chemin de Tout Vent. Ce renforcement de réseau permettra également d'améliorer la défense incendie sur une grande partie de ce secteur. Ces travaux réalisés par l'entreprise COLAS, ont débuté le 9 mai 2022 pour une durée d'environ 2 mois. Pendant cette période, l'ensemble des collectes de déchets sera réalisé entre **5h et 8h** sur l'ensemble du bourg de Fontpatour.

A ce titre il est demandé aux habitants du bourg et des lieux-dits excentrés de présenter impérativement leurs bacs **la veille au soir** de la collecte afin qu'il n'y ait pas d'oubli. **Par échange d'horaires, sur le bourg de Loiré et les lieux-dits excentrés s'y rattachant, les collectes seront réalisées à partir de 8h00.**

Collecte des encombrants à domicile

COMMENT ÇA MARCHE ?

Appelez le numéro vert gratuit : Un « passage » est décompté de votre Pass déchetteries pour chaque service, dans la limite de 3 fois par an pour le même logement.

ENLÈVEMENT SUR LE TROTTOIR

L'enlèvement se fait à la date convenue, sur le trottoir, en votre présence. Munissez vous de votre Pass déchetteries



ENCOMBRÉ PAR UN ENCOMBRANT ?

Service de collecte des encombrants à domicile

En savoir plus :

0 805 295 315 Appel gratuit

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h (sauf jours-fêtes).

Entretien et utilisation des bermes

Dans le langage courant, la berme est communément appelée accotement et assure une fonction de transition entre la structure stabilisée d'une route et les parcelles riveraines et agricoles pour ce qui concerne notre village. Ces bermes participent aux dégagements visuels, facilitent les croisements entre 2 véhicules sur les voies étroites et sont des zones d'habitat ou de refuge pour plantes et animaux à condition toutefois d'être bien entretenues et respectées par tous.

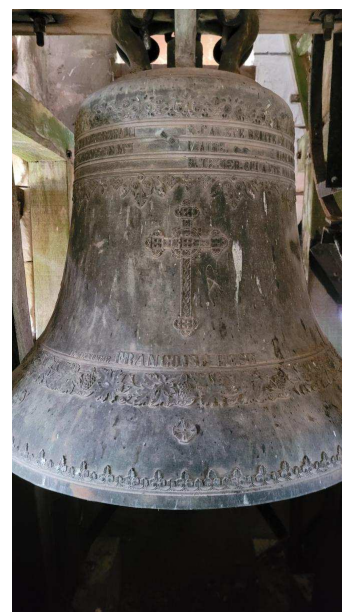
En France, la largeur réglementaire de la berme est de 1 mètre minimum et fait l'objet sur la commune d'un fauchage raisonné, dont la responsabilité revient à la commune.

Cette largeur obligatoire doit être respectée par les exploitants agricoles et par les riverains. Les agents en charge de l'entretien appliqueront dorénavant la réglementation en la matière sur les 22 kilomètres de voies (sauf départementales) qui sillonnent nos villages.

Nettoyage des Trottoirs

Il incombe à chaque Vérinois et/ou Vérinoise de procéder au désherbage et nettoyage du trottoir situé devant son habitation comme cela est précisé dans l'arrêté municipal n°23/2016. Seul le nettoyage des caniveaux reste à la charge de la commune.

Les services techniques de la Mairie assurent l'enlèvement des herbes arrachées tous les premiers lundis de chaque mois.



La rénovation de l'église du village se poursuit. Courant juin, les cloches carillonneront de nouveau. Une réfection de l'intégralité du système électrique permettra à la fois la remise en service des horloges et la fonctionnalité des cloches. Des travaux de réfection de la toiture sont également prévus dans les prochains mois... Pour soutenir ces actions une tombola avec de nombreux lots est organisée, Nous comptons sur votre générosité !

Règles d'Urbanisme

Pour rappel il est obligatoire de déclarer :

- 1-les travaux de création ou d'extension des surface de votre propriété,
- 2- le changement de destination d'un local (ex : un garage transformé en pièce à vivre...),
- 3- la construction d'une piscine (hors sol ou enterrée de plus de 10 m²) ou abri de piscine,
- 4- les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, fenêtre de toit ou de façade, portail, rehaussement ou construction de clôture...

Des logiciels de localisation permettent une visualisation de notre commune avec un assemblage de photographies aériennes ou satellitaires. Les services de l'urbanisme et du cadastre, constatent par ce biais, des oublis en matière de déclaration qu'il est impératif de régulariser. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie pour vous mettre à jour.

Ne pas jeter sur la voie publique

Marché de Fontpatour...le retour

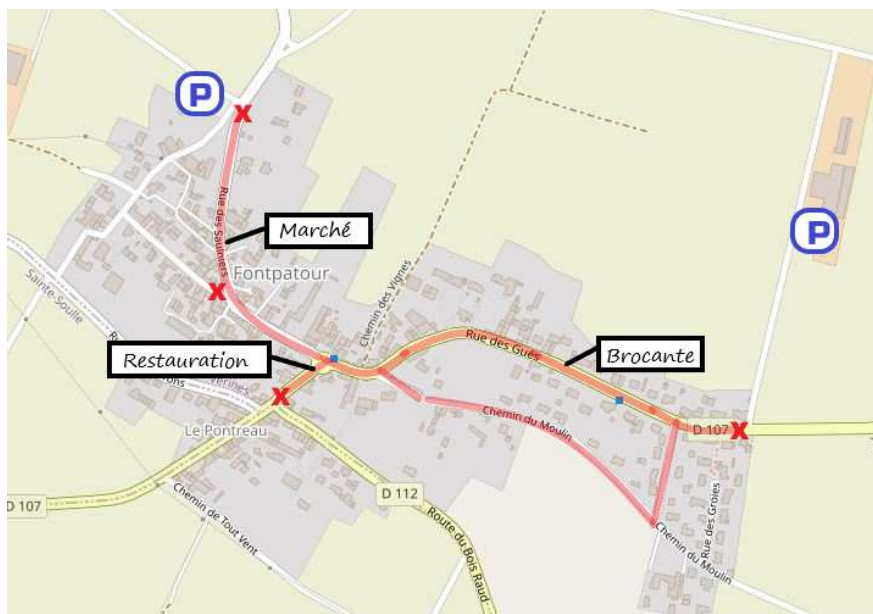
Après deux années d'interruption, la commune de Vérines renoue avec son traditionnel marché de Fontpatour le jeudi de l'Ascension.

Au programme, commerçants, créateurs, restauration, buvette, jeux pour enfants, ballade à poneys, animations, ball trap, concours, jeux ...

Le marché sera aussi l'occasion d'un premier Vide Grenier organisé par l'association **Lucile et Cie**

Renseignements au 06 21 10 46 30

Cet événement comme les précédents, nous contraind donc d'interdire la circulation et le stationnement de véhicules le jeudi 26 mai dans les rues des Saulniers, des Gués et du Moulin de 06h à 17h, Merci de votre compréhension



La Galette de Fontpatour

Autrefois les habitants de nos villages se réunissaient autour de grandes tables pour déguster la fameuse « Galette de Fontpatour » que chacun avait pris le soin de préparer au mieux pour l'occasion.

Afin de renouer avec la tradition, Vérines Animations vous propose le jeudi 26 mai 2022, lors du marché de Fontpatour un concours de « Galettes de Fontpatour ».

Ce concours est limité à **15 participants**, les 15 premiers inscrits **avant le 20 mai** à minuit.

Pour vous inscrire merci de **contacter Patty** au 06.22.24.83.79 ou par mail verines.animations@gmail.com

A vos fourneaux !!!

Expo Arts Plastiques le 14 et 15 Mai

20ème exposition d'Arts plastiques et Créatifs de la commune à la salle des fêtes le samedi 14 mai de 10h à 18h et le dimanche 15 mai de 10h à 16h.

Organisée par la **FJEP**

Fête de l'école vendredi 17 juin

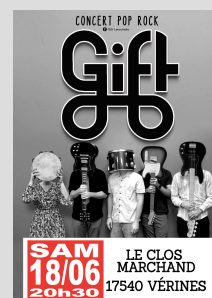
Spectacle avec la Locomobile, Tombola (lots: trottinette électrique, plancha, montre connectée, entrées parcs, jeux de société...), châteaux gonflables, concours de gâteau, buvette et restauration....

Renseignements : Lucile et Cie
06 21 10 46 30

Concerts gratuits devant la maison des associations :

Le samedi 18 juin à 20h avec le groupe **Gift**

Et en prolongement du marché **Le vendredi 24 juin à 20h** avec le groupe **Rocking Times.**



Buvette et Restauration sur place

Vide grenier le 19 juin

Organisé par l'association Sportive de Vérines au Terrain de foot,

Renseignements : ASV
Loïc Valin **06 30 38 46 61**
Rodolphe David **06 07 34 41 78**



Marché des Créateurs

4ème marché des créateurs le dimanche 3 juillet de 10h à 18h au parc de la Mairie.

Buvette et restauration sur place.

Renseignements et réservations au **06 81 82 29 11**

danielmurielle@orange.fr



Infos et contact Mairie
15 rue de la Verrerie - 17540 Vérines
accueil@verines.fr
05 46 37 01 35

Téléchargez l'application **PanneauPocket** sur votre téléphone



Retrouvez nous aussi en ligne sur www.verines.fr ou sur notre page **facebook** : www.facebook.com/Verinesinfos

